



AVIS PUBLIC

Assemblée publique aux fins de consultation

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de Règlement numéro 652-2025 modifiant le règlement numéro 03-467 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le 10 février 2025, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 652-2025 modifiant le règlement numéro 03-467 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».
- 2) L'objet du projet de règlement est de modifier le plan d'urbanisme pour adopter un programme de revitalisation afin d'assurer le maintien du milieu bâti, d'accroître l'offre résidentielle, de revitaliser notamment le périmètre urbain en soutenant financièrement les entreprises établies ou qui vont s'y établir, en favorisant l'occupation commerciale et industrielle de locaux ou bâtiment vacant et améliorer les espaces déjà occupés.
- 3) Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mars 2025 à 19h50 à la salle du conseil, au 1661 rue Principale à Saint-Théodore-d'Acton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4) Une copie du projet règlement est disponible ou peut être obtenue sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 19 février 2025.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier